

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**
Tenue le 6 février 2023 à 19 h 30 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé,
à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Nathaniel St-Pierre, Mark Blair, Simon Brennan, Éric Payette et Marc-André Laberge, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras.

Il n'y a eu aucune absence.

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, est également présent, en présentiel.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le greffier-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras, déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

033-02-2023

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. **Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023
 - 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2023
 - 2.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2023, 19 h
 - 2.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2023, 19 h 30
3. **Période de questions**
4. **Greffe**
 - 4.1 Adoption du projet de règlement de taxation # 425-2023 portant sur l'exercice financier 2023
 - 4.2 Nomination de remplaçants en cas d'absence du maire au Conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent
 - 4.3 Nomination : responsable de l'accès à l'information
 - 4.4 Entente avec la Croix-Rouge, service aux sinistrés
5. **Ressources humaines**
6. **Finances**
 - 6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
 - 6.2 Annulation de solde de taxes foncières dû à des ajustements des évaluateurs
 - 6.3 Dépôt de demande de subvention dans le cadre du programme PRIMEAU qui vise la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées
7. **Sécurité publique**
 - 7.1 Procès-verbal de la rencontre du 17 janvier 2023 du Service incendie
8. **Transports et voirie**
 - 8.1 Partage des routes pour le déneigement avec la Municipalité de Havelock
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1 Dépôt du rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de décembre 2022
10. **Urbanisme et environnement**
 - 10.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour la subdivision du lot 5 621 492
11. **Loisirs, culture et vie communautaire**
12. **Développement économique**
13. **Correspondance**
 - 13.1 Demande de contribution financière pour une plaque commémorative soulignant le 160^e anniversaire du journal Le Gleaner
14. **Divers**
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance**

ADOPTÉE

2. Adoption de procès-verbaux

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023

ATTENDU QU'une séance ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 9 janvier 2023;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

034-02-2023

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été publié sur le site Web de la Municipalité;



ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 9 janvier 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE

2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2023

ATTENDU QU'une séance extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le 20 janvier 2023;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été publié sur le site Web de la Municipalité;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

035-02-2023

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 20 janvier 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE

2.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2023, 19 h

ATTENDU QU'une séance extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le 23 janvier 2023 à 19 h, portant sur l'adoption du budget 2023;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été publié sur le site Web de la Municipalité;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

036-02-2023

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 23 janvier 2023 à 19 h, tel que présenté.

ADOPTÉE

2.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2023, 19 h 30

ATTENDU QU'une séance extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le 23 janvier 2023 à 19 h 30, portant sur la présentation du projet de règlement de taxation pour l'exercice financier 2023;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été publié sur le site Web de la Municipalité;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

037-02-2023

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 23 janvier 2023 à 19 h 30, tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Période de questions

Avant le début de cette première période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire



mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

À partir du moment où la première période de questions est ouverte, voici les sujets qui sont évoqués :

Question : Serait-il possible de mettre une annonce pour les AA dans le bulletin municipal?

Réponse : Oui, sans problème.

Question : Qui fait l'entretien du Centre récréatif? Le Centre récréatif a besoin d'entretien, notamment le plancher qui aurait besoin de se faire cirer.

Réponse : La compagnie Excell-Net. Nous ferons un suivi avec eux à cet effet. Merci de l'avoir signalé.

Question : pour les respirateurs des pompiers (APRIA), qui paye pour ça?

Réponse : Tous les payeurs de taxes, de Franklin et de Saint-Antoine-Abbé, par règlement d'emprunt.

Question : y a-t-il des projets pour fusionner avec d'autres municipalités, avec Howick par exemple, pour réduire les coûts?

Réponse : Non, pas de discussion ou de projet en ce sens pour le moment.

Question : quel était le montant relié au point 6.8 adopté par résolution lors de la séance du 5 décembre 2022, à savoir le montant associé à la résolution « Renonciation à la récupération des intérêts de 2019 en lien avec le règlement d'emprunt # 402 en raison d'une erreur administrative ».

Réponse : 3847,68 \$ qui n'ont pas été réclamés en intérêts en raison d'une erreur administrative en 2020. En ce sens, lors de la séance du 5 décembre 2022, nous avons adopté cette résolution selon la recommandation de notre comptable chez BCGO.

Question : vous avez adopté une résolution pour contester les montants chargés par la MRC, dont pour la collecte des déchets. Où c'en est tout ça?

Réponse : un suivi a été effectué avec la MRC et la prévision des coûts pour la collecte de déchets seront moins élevés que ceux annoncés puisqu'il y a eu erreur de la MRC dans le calcul des prévisions de tonnage de déchets. Nous sommes en train de valider les chiffres concernant le calcul des quote-part à payer à la MRC.

Question : qu'est-ce que vous allez faire pour réduire la quantité de déchets?

Réponse : nous avons pris plusieurs mesures pour réduire la quantité de déchets. Nous mettons en place un projet pilote à l'automne 2023 afin d'augmenter la fréquence des collectes du recyclage, en plus de réduire la collecte des déchets. De plus, nous allons fournir un bac de déchets gratuit aux citoyens puisque seuls les déchets déposés dans ce bac seront amassés. Éventuellement, ce bac pourra servir pour les collectes de déchets robotisés, réduisant ainsi les coûts des collectes. De plus, nous mettrons en place lors du projet pilote la distribution aux citoyens qui le désirent un composteur domestique individuel afin de réutiliser les restes de tables car selon Recyc-Québec, plus de 50 % des matières collectées dans les déchets sont des matières organiques. Enfin, nous avons le projet de mettre sur pied un Écocentre, ce qui détournera du bac à déchets des matières qui ne doivent pas être collectées de cette façon.

Question : Est-ce qu'il y a un plan de communication prévu pour le projet pilote?

Réponse : Oui, tout en se servant du bulletin municipal, du site Web, de la page Facebook, en plus d'offrir des ateliers afin de présenter la façon d'utiliser un composteur domestique individuel, par exemple.

Question : quand est-ce que les séances seront présentées en virtuel?

Réponse : Ce n'est pas prévu pour le moment. Il faut mentionner que ce n'est pas une obligation. Ça prend des ressources également (pour filmer, prendre les questions, etc.). De plus, l'Internet haute vitesse est aussi un obstacle à cette proposition.

Question : est-ce qu'il y a une hausse du compte de taxes foncières en 2023?

Réponse : Non, nous avons gelé les taux de taxation et ce faisant, il y a une baisse du compte de taxes foncières cette année. Nous nous sommes adaptés à la réalité des gens, à leur capacité de payer, tout en tentant de suivre l'inflation.



4. Greffe

4.1 Adoption du projet de règlement de taxation # 425-2023 portant sur l'exercice financier 2023

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité de Franklin de prévoir des recettes afin de pourvoir aux dépenses de l'exercice financier 2023;

ATTENDU QU'un avis public annonçant la séance extraordinaire a été dûment affiché le 24 janvier 2023 aux lieux déterminés par le Conseil, de même que sur le site Web de la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Simon Brennan le 23 janvier 2023 séance tenante en vue de l'adoption prochaine du présent Règlement;

ATTENDU le projet de Règlement déposé et présenté par le conseiller Simon Brennan en cette présente séance extraordinaire du 23 janvier 2023, le tout en conformité de l'article 445 du Code municipal;

038-02-2023

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le Règlement de taxation et de tarification # 425-2023 pour l'exercice financier de 2023.

ADOPTÉE

4.2 Nomination de remplaçants en cas d'absence du maire au Conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent

ATTENDU QU'il convient de désigner un remplaçant à monsieur le maire Yves Métras en cas d'absence à des rencontres au Conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

039-02-2023

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER le conseiller Nathaniel St-Pierre, à titre de remplaçant du maire pour une période de six (6) mois, à savoir du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, et pour les mois subséquents;

DE NOMMER la conseillère Lyne McKenzie, à titre de remplaçante du maire pour la deuxième période de six (6) mois, à savoir du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

4.3 Nomination : responsable de l'accès à l'information

ATTENDU QU'en vertu des articles 3 et 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, chapitre A-2., une municipalité est un organisme public au sens de la Loi;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi citée, l'article 8 de celle-ci prévoit que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public (le maire) exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, mais que cette personne peut désigner comme responsable un membre de l'organisme public, ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions;

040-02-2023

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE NOMMER monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier en tant que responsable de l'accès à l'information de la Municipalité de Franklin;

DE NOMMER madame Geneviève Carrière, directrice générale adjointe, comme substitut au responsable de l'accès à l'information de la Municipalité de Franklin;

D'INFORMER la Commission de l'Accès à l'information que Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, devient le responsable du dossier de l'Accès à l'information pour la Municipalité de Franklin, ayant comme substitut Geneviève Carrière, directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

4.4 Entente avec la Croix-Rouge, service aux sinistrés

ATTENDU QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge offre des services à des sinistrés en cas d'incidents;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin et la Société canadienne de la Croix-Rouge ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 07 mai 2019;



ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'Entente entre les deux parties prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.2 de l'Entente afin d'assujettir tout renouvellement de l'Entente au consentement des Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2023-2024;

041-02-2023

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

DE modifier la durée de l'Entente de « quatre (4) ans » par une durée de « cinq (5) ans »;

DE procéder au versement de la contribution à la Société canadienne de la Croix-Rouge de 368,80 \$ pour la période de mai 2023 à avril 2024.

ADOPTÉE

5. Ressources humaines

Aucun point.

6. Finances

6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires

042-02-2023

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

D'APPROUVER la liste des déboursés, du mois de janvier pour un montant de 262 263,93 \$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer d'une somme de 134 440,92 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

D'APPROUVER les salaires des employés et élus municipaux totalisant 37 632,69 \$ pour la période de janvier 2023.

ADOPTÉE

6.2 Annulation de solde de taxes foncières dû à des ajustements des évaluateurs

ATTENDU QUE les évaluateurs fonciers ont procédé à l'été 2022 à une inspection et mise à jour des terrains de camping du Lac des Pins afin de vérifier quels campeurs avaient érigé des constructions permanentes et devaient recevoir un compte de taxes foncières;

ATTENDU QUE le matricule 7291-83-0013.31 a un solde et des intérêts de 382,80 \$, attribuables au propriétaire précédent, alors que le propriétaire actuel a acquitté tout montant dû;

ATTENDU QUE le matricule 7291-83-0006.35 n'a pas d'infrastructure depuis 2020 et que la taxation complémentaire de la FQM aurait dû radier le montant total, alors qu'il subsiste un solde et des intérêts de 59,43 \$;

ATTENDU QUE le matricule 7291-83-0008.49 a un solde et des intérêts de 42,52 \$, attribuables à un ancien propriétaire;

ATTENDU QUE le matricule 7291-83-0013.32 n'a pas d'infrastructure depuis 2020 et que la taxation complémentaire de la FQM aurait dû radier le montant total, alors qu'il subsiste un solde et des intérêts de 182,65 \$;

ATTENDU QUE le matricule 7291-83-0008.20 n'a pas d'infrastructure depuis 2020 et que la taxation complémentaire de la FQM aurait dû radier le montant total, alors qu'il subsiste un solde et des intérêts de 98,15 \$;

ATTENDU QUE le matricule 7291-83-0005.26 n'a pas d'infrastructure depuis 2017 et que la taxation complémentaire de la FQM aurait dû radier le montant total, alors qu'il subsiste un solde et des intérêts de 389,16 \$;

043-02-2023

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce conseil autorise de radier le solde et les intérêts et pénalités des matricules 7291-83-0013.31, 7291-83-0006.35, 7291-83-0008.49, 7291-83-0013.32, 7291-83-0008.20 et 7291-83-0005.26 en raison des ajustements apportés par les évaluateurs.

ADOPTÉE



6.3 Dépôt de demande de subvention dans le cadre du programme PRIMEAU qui vise la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées

ATTENDU QUE le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) découle de la mise en œuvre du secteur « infrastructures municipales » du Plan québécois des infrastructures, pour répondre à la Loi sur les infrastructures publiques;

ATTENDU QUE ce programme vise la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées;

ATTENDU QUE les infrastructures municipales admissibles sont les infrastructures d'eaux usées domestiques incluant les eaux pluviales : conduite de collecte et d'interception, bassin de rétention, station de pompage et de traitement, émissaire et diffuseur. La séparation d'égout unitaire et le contrôle des ouvrages de surverse d'égout unitaire sont admissibles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

044-02-2023

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce conseil autorise le dépôt de la demande de subvention dans le cadre du programme PRIMEAU qui vise la réalisation de travaux de réfection et d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eaux usées;

D'AUTORISER le directeur général Simon St-Michel de déposer la demande et les documents afférents au nom de la Municipalité de Franklin.

ADOPTÉE

7. Sécurité publique

7.1 Procès-verbal de la rencontre du 17 janvier 2023 du Service incendie

Le procès-verbal de la rencontre du 17 janvier 2023 du Service incendie est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

8. Transports et voirie

8.1 Partage des routes pour le déneigement avec la Municipalité de Havelock

ATTENDU QUE le déneigement du chemin Covey Hill jusqu'à la limite de Franklin n'offre pas beaucoup d'option pour que le camion de déneigement puisse se reculer pour rebrousser chemin;

ATTENDU QUE le propriétaire du 20, chemin Covey Hill a accepté que les camions de déneigement empruntent son entrée privée pour rebrousser chemin;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin accepte de déneiger la section du chemin Covey Hill appartenant au Canton de Havelock à partir du 20, chemin Covey Hill jusqu'au 7, chemin Covey Hill (côté nord et sud);

ATTENDU QUE le Canton de Havelock accepte en échange de déneiger l'extrémité ouest du rang Saint-Charles appartenant à la Municipalité de Franklin (côté nord et sud);

045-02-2023

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ENTÉRINER l'entente de partage des routes avec le Canton de Havelock pour le déneigement, de la façon suivante :

- Franklin : à partir du 20, chemin Covey Hill jusqu'au 7, chemin Covey Hill (côté nord et sud);
- Havelock : l'extrémité ouest du rang Saint-Charles appartenant à la Municipalité de Franklin (côté nord et sud);

D'ACHEMINER une copie de cette résolution au Canton de Havelock par l'entremise de son directeur général Simon St-Michel.

ADOPTÉE



9. Hygiène du milieu

9.1 Dépôt du rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de décembre 2022

Le rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de décembre 2022 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

10. Urbanisme et environnement

10.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour la subdivision du lot 5 621 492

ATTENDU QUE la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Les Terres du Soleil Inc. a pour objectif d'inclure dans la zone agricole l'ensemble du lot projeté 6 499 067, ce dernier étant en partie en zone blanche et en partie en zone agricole;

ATTENDU QUE le lot projeté 6 499 067 sera utilisé par les Vergers BBM Inc. à des fins agricoles;

ATTENDU QU'EN fonction des différents critères d'évaluation contenus à l'article 62 de la LPTAA, le fait d'autoriser la demande :

- Va favoriser le potentiel agricole du lot projeté;
- Aura des conséquences positives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;
- Ne représentera aucune contrainte en regard de l'environnement, d'une production animale ou d'une quelconque autre forme d'agriculture;
- Maintiendra l'homogénéité de la communauté;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

046-02-2023

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE ce conseil appuie la demande par Les Terres du Soleil Inc. tel qu'adressé à la Municipalité de Franklin afin qu'elle soit autorisée par la CPTAQ, en vue de permettre la subdivision du lot 5 621 492 et d'inclure dans la zone agricole l'ensemble du lot projeté 6 499 067.

ADOPTÉE

12. Développement économique

Aucun point.

13. Correspondance

13.1 Demande de contribution financière pour une plaque commémorative soulignant le 160e anniversaire du journal Le Gleaner

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Brennan

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

047-02-2023

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE REMETTRE une contribution d'aide financière de 100 \$ au journal Le Gleaner pour la mise en œuvre d'une plaque commémorative soulignant le 160^e anniversaire du journal.

ADOPTÉE

14 Divers

Aucun point.

15. Période de questions

Avant le début de cette deuxième période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

À partir du moment où la deuxième période de questions est ouverte, voici les sujets qui sont évoqués :

Question : Quel est le terrain en question dans la résolution avec la CPTAQ?

Réponse : Il s'agit de l'échange d'un terrain entre M. Machabée et M. Chenail près de



l'emplacement du moulin à scie. Une parcelle de terrain est en zone blanche et l'autre en zone agricole, d'où l'intervention de la CPTAQ.

Question : Je vois un camion apportant de la terre à Franklin. Est-ce que la Municipalité a un mot à dire dans cette situation?

Réponse : Oui. Un remblai doit être fait seulement lorsqu'un permis est octroyé par notre Service d'urbanisme. Pour qu'un permis soit octroyé, la Municipalité doit obtenir des tests de prélèvement des sols, que ce soit des tests de phases I, II ou III. Nous avons un inspecteur qui fait régulièrement des inspections sur les sites où on trouve des remblais. De plus, nous avons adopté l'an dernier une réglementation plus musclée nous permettant de donner des amendes beaucoup plus considérables aux contrevenants. La Municipalité doit faire de la vigilance constante à ce sujet.

Question : Pourquoi vous avez omis de présenter les points 5 et 12 à l'ordre du jour?

Réponse : Tout simplement parce qu'il n'y a pas de points à l'ordre du jour lors de ces rubriques.

Question : vous avez adopté une résolution de remplacement à la MRC pour monsieur le maire. Prévoyez-vous de longues vacances?

Réponse : Non. Il faut toutefois s'assurer de planifier adéquatement et tenter de prévoir toute tâche administrative.

Question : quel est le projet prévu en lien avec la demande de subvention du programme PRIMEAU?

Réponse : Il s'agit de l'agrandissement de l'usine des eaux usées afin de pouvoir brancher plus de résidents au réseau d'égouts.

Question : Reste-t-il de l'Argent disponible dans ce programme PRIMEAU?

Réponse : Selon les réponses que nous avons obtenues, oui, il resterait de l'argent disponible dans le programme puisque celui-ci serait fermé et non-accessible s'il ne restait pas de fonds disponibles.

16. Levée de la séance

Il EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR le conseiller Lyne Mckenzie

048-02-2023

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 18.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 6 février 2023, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Yves Métras,
Maire

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier